

**GRAND PRIX AERO et Dériveurs Solitaires**  
**22 et 23 juillet 2023**  
**Plage de Langoz**  
**Cercle Nautique de Loctudy**  
**Grade : 5B**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe PRESCRIPTIONS FEDERALES (*supprimer 1.2 en l'absence de concurrents étrangers attendus*)
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 les règles de la classe AERO 7
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe RS AERO + intersérie Dériveur solitaire.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne jusqu'au vendredi 21 JUILLET 2023 avant 18h00 : [www.cnloctudy.com](http://www.cnloctudy.com).
- 3.3 Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"  
Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :
  - la licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
  - la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
  - le certificat de jauge ou de conformité,
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

**4. DROITS A PAYER**

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant Régate	Repas des équipages
Toutes	50 €	20€ par concurrents

**5. PROGRAMME**

- 5.1 Confirmation d'inscription :  
Samedi 22 juillet 2023 de 9h30 à 11h
- 5.2 Jours de course

Date	Briefing + émargement	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
22/07	11h30	13h30	Toutes
23/07	10h00	11h30	Toutes

- 5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h.

- 5.4 Repas des équipages le samedi 22 juillet



PARTENAIRE OFFICIEL



PARTENAIRE FÉDÉRAL

**6. INSTRUCTIONS DE COURSE**

Les instructions de course seront affichées au tableau officiel

**7. LES PARCOURS**

7.1 Les parcours seront de type parcours construit (voir annexe) et RAID

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

**8. SYSTEME DE PENALITE**

Pour tous, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

**9. CLASSEMENT**

9.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 8 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 9 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

**10. COMMUNICATION RADIO [DP]**

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

**11. PRIX**

Des prix seront distribués à l'ensemble des participants

**12. ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

**14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

CNLoctudy - info@cnloctudy.com ou par telephone M. PIGEAUD Laurent 06.66.56.56.17

Annexe A  
Lieu de l'épreuve



ANNEXE B  
ZONE DE COURSE

